

CT SCR 3 juin 2014



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Notre Directeur Général a été appelé sous d'autres cieux exercer de nouvelles et hautes responsabilités où il aura la lourde tâche de garantir la signature de la France. Il est temps d'esquisser un bilan de ces deux dernières années.

Le discours des vœux de 2013 a surpris les collègues. Il n'était question que de relayer les initiatives politiques et de laisser à l'imagination des collègues le soin de les faire avaler à un public circonspect. J'avais l'impression que l'on avait *perdu de vue* le service de nos concitoyens et le respect de la loi fiscale et comptable que nous sommes collectivement chargés de faire respecter.

Les collègues ont eu l'impression de ne pas avoir été écoutés à l'occasion de la démarche stratégique. A la place d'un dialogue approfondi, tant avec le réseau que les experts de l'Administration Centrale, on a le sentiment diffus d'une communication tous azimuts : annonces tonitruantes de remplacement quinquennal des machines (un minimum en fait), simplifications utiles mais, en réalité, marginales. Des outils de communications ont été lancés sur un coup de tête : expérience unique de chat avec les agents, création d'espaces Intranet sans réel contenu et, enfin, démarrage d'un réseau social d'entreprise sans mode d'emploi. Ces innovations sans lendemain se font au prix du temps des agents qui est de moins en moins disponible.

L'absence de vœux en 2014 aux équipes de l'Administration Centrale, travaillant à ses côtés, a pu être perçue comme un manque de reconnaissance envers nos collègues. De plus, cela aurait pu être le moment d'impulser les grandes orientations de l'année.

Nous espérons que la nouvelle Direction prendra plus en compte la réalité de nos métiers dans leur diversité. Il est temps de revoir nos méthodes de travail, de veiller à la qualité de nos livrables vis-à-vis d'un réseau pris dans l'étau des contraintes budgétaires et humaines. Nos exigences doivent refléter les difficultés d'un terrain devant faire face à des intérêts parfois contradictoires. Une nouveauté est que, notamment dans la sphère informatique, nos bureaux sous-traitent de plus en plus au réseau certaines tâches incombant, à l'origine, aux services centraux.

En conclusion, la CGC-DGFIP rappelle les efforts que les agents et les cadres ont consentis dans une période compliquée. Malheureusement, l'espoir d'une juste récompense s'éloigne : gel des rémunérations, plafonnement des régimes indemnitaires et blocage des avancements de carrière par la baisse du taux de promotion effectif.

Les horizons semblent nébuleux.

Approbation du précédent PV du 31/01/2014

Avis favorable sous réserve de divers errata et addenda

Examen de l'arrêté de réorganisation de France domaine

Avis favorable

Le nouvel organigramme et la fiche descriptive peuvent être obtenus sur demande auprès de votre représentant au CTSCR.

Le groupe de travail ouvert à l'initiative de Madame Nathalie Morin a permis de faire le point sur une réforme de structure nécessaire aux dires du réseau.

La démarche mise en place fut exemplaire. Commencer par penser aux métiers, les redéfinir au sein de groupes thématiques aura permis à chacun de prendre la dimension de sa mission nonobstant la position des agents. Le nouvel organigramme pose le Service non seulement comme le lieu d'élaboration des normes mais aussi comme un centre de service tant auprès des politiques que du réseau.

La délégation au SCN « missions domaniales » des évaluations spéciales est particulièrement habile. Il n'est pas nécessaire que l'Administration Centrale ait juridiction directe sur les dossiers personnels. En revanche, la cohérence du pilotage est assurée par la pleine participation du SCN au sein du comité de direction du Service.

La CGC-DGFIP suggère au futur Directeur général de prendre en exemple le travail remarquable accompli par Madame Nathalie Morin et l'ensemble de ses équipes pour aboutir à une organisation lisible et intégrée.

Réponse de l'administration

La nouvelle organisation est présentée dans la fiche de présentation, jointe en annexe.

Madame Nathalie Morin, chef du Service France Domaine, indique que le texte soumis au présent CTSCR aura pour pendant celui transformant la direction nationale des interventions domaniale en SCN « Missions domaniales. » Cependant, ce dernier ne relève pas du périmètre de notre instance locale. Madame Morin rappelle en outre que, concernant les évaluations, elle souhaite disposer d'expertise de qualité qui ne soient pas « hors sol, » notamment en ce qui concerne les dossiers complexes.

Selon Madame Morin, les rédacteurs doivent être très professionnels, très pointus dans leur domaine et experts dans leurs métiers. De fait, ils vont être répartis d'après leur portefeuille actuel, inchangé pour la plupart. Le pilotage du programme 309, désormais régionalisé, sera dorénavant du ressort de FD et non plus de SPiB.

Concernant les 13 agents dont le portefeuille sera partagé entre différente section, Madame Morin reconnaît avoir pris du retard car elle voulait les recevoir elle-même un peu ensemble, c'est-à-dire sur une semaine ou deux jusqu'au 6 juin 2014 environ. Les cadres supérieurs arrivant prendront les postes qui restent, les collègues déjà présents conservant la priorité.

Point sur le suivi des questions posées aux CTSCR précédents

Représentativité syndicale

Les sièges des représentations syndicales sont calculés d'après la réglementation en vigueur. Le périmètre, comprenant les directions de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna, est maintenu en l'état. Les instances cesseront de siéger le 24 novembre 2014. Le mandat des nouveaux élus débutera dès le 1^{er} janvier 2015.

Les CAPL se déroulent un peu mieux du fait d'une gestion améliorée du calendrier des notations.

Opérateur national de paye

L'ONP disposait de 65 agents DGFiP dont 35 mises à dispostion gratuite. Les agents ont été informés d'un retour partiel dans les services centraux dans un vivier ad hoc avec garantie de maintien à résidence ou en Administration Centrale. Un forum des métiers a été organisé à ce sujet. 28 agents ont déjà été affectés dans les services centraux.

Le dispositif, victime de son succès, a pu causer quelques difficultés à certains collègues.

Déploiements de matériels informatiques

Les services centraux disposent de 5 900 ordinateurs. Les 590 nouveaux postes de travail sous Windows 7 sont déployés à 70% avec un délai de fin travaux pour fin juin 2014. La difficulté essentielle est la difficulté des prises de rendez-vous avec les agents.

Déménagements immobiliers

Au Montreuil, la réunion de calage prévue le 28 mai a été décalée au 4 juin. Les travaux de sécurité sont déjà en cours sur le 5^{ème} étage. Pour mémoire, la première étape du déménagement de l'étage devra être achevé à la mi-juin. En septembre, les travaux seront terminés.

Le 7 avril 2014, un faux plafond est tombé dans une pièce du Turgot. 200 pièces au Turgot et 150 au Sully ont été sommairement contrôlées, soit la moitié des espaces. 13 ont bénéficié d'un contrôle plus approfondi. 7 nécessitent des travaux. Ces travaux dépendant du SG sont pilotés par SPiB-2C.

A Noisiel, trois salles de cours seront aménagées: cela correspond à la queue(?) du programme d'emménagement sur le site du CIP.

Les restructurations fonctionnelles au sein de RH-1A et RH-2A nécessitent le regroupement de certaines pièces du Necker et du Sully par pôle de gestion: désormais par grade et non plus par filières. Cela concerne aussi RH-2C où 6 personnes seront déplacées au Sully du fait de l'arrivée de deux cadres A venant de RH-2A (du fait des suppressions d'emplois).

Questions diverses

Groupe de travail sur les déménagements au Montreuil-Blanqui (22 mai 2014)

Le déménagement sera achevé à échéance de septembre. Le site du Blanqui est mis à disposition de la DGFIP et TRACFIN par le SG qui en a l'attribution. TRACFIN sera rassemblé en totalité sur le site du Blanqui dans un espace sécurisé au 5ème étage en fin d'opération.

L'allocation moyenne des surfaces par agent est désormais fixée par France Domaine qui souhaite tendre vers 10 m² par agent, après travaux la surface réelle pour le bâtiment sera de plus de 12 m²/agent en moyenne. La répartition des surfaces selon les grades est une pratique actée dans certains Bureaux mais ce principe n'est pas confirmée par le responsable des RH.

La possiblité éventuelle d'un déménagement à Noisy est bien réelle. Les équipes informatiques ayant tendance à être délestées en prestataires sur le Montaigne, il y a là des locaux libres. La coopération avec le SG est donc nécessaire pour garantir à chacun le maintien à résidence.

Le déménagement aura lieu en 2 phases.

- 1ère partie: déménagement de SIIG et la MRA du 5ème (414 m²) vers le 4ème (195 m² + 1 pièce) et redistribution des bureaux FSUP qui se resserrent dans les surfaces actuellement allouées. Sylvie FERON de SIIG a annoncé que les "agents" se portaient volontaires pour transporter leurs postes et les réinstaller sans assistance car ils étaient des informaticiens. La date cible annoncée serait du 10 au 13/06/2014, à confirmer depuis.
- 2ème partie: déménagement en septembre avec redistribution de SIIG sur le 4ème (HELIOS ne devrait pas rester au 4ème), 3ème et 2ème, SIIB sur 3ème et 2ème, SIIF au 3ème: 224 m² au total.

Des surfaces seront prises sur des pièces de réserve, des dégagements non valorisés, des pièces imprimantes et un resserrement des effectifs par pièce. (Par exemple l'espace perdu dans les virages ou en bout de bâtiment où on a mis des imprimantes et où les agents viennent téléphoner.)

3 pièces sont laissées libres au 4ème car dédiées aux OS.

Il est demandé de conserver les pièces de formation où sont aussi reçus des prestataires.

Les OS ont en effet rappelé les obligations à l'égard des prestataires dont le nombre doit cependant diminuer eu égard à la réinternalisation d'HELIOS.

Par contre, SI1B devrait s'étoffer un peu suite à la modernisation de la PAIE.

La CGC-DGFIP rappelle les difficultés de découpe des bureaux suite à la conception de la découpe par élément de façade avec au moins une fenêtre par bureau d'une personne, ceux-ci faisant 12 m², 2 faisant 24 m² et ne pouvant accueillir 3 personnes. Egalement, Des difficultés de répartitions sont induites par un ensoleillement inégal. Les équipes sont déstabilisées à cause des déménagements et réaménagements incessants depuis 2004

Aucune solution globale à ce problème n'a été proposée par l'administration, les agents gérant comme ils peuvent le stress induit. Ce démanagement déstabilise de nouveau l'équilibre des équipes alors que les PAA sont bouclés et génère du stress pour les encadrants qui vont devoir arbitrer les doléances des agents.